

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-953/SG agréant la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Océan Indien) pour se porter caution de titulaires des marchés publics.

n° 69-953/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 juin 1969

Numéro JO
n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro
10 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Océan Indien), ayant constitué le cautionnement prévu, est agréée pour se porter caution personnelle et solidaire de titulaires de marchés publics, en application des dispositions de la délibération n° 2/7°L du 12 décembre 1968 portant Code des Marchés publics. Les engagements à souscrire en qualité de caution devront être conformes au modèle annexé à l'arrêté n° 69-470/SG du 20 mars 1969.